

Promotion interne 2025 :

Proposition et nombre de postes ouverts par cadre d'emplois

ÉTAPE 1

Vérifier que les conditions d'accès sont remplies au 1^{er} janvier 2025 pour l'(les) agent(s) que la collectivité souhaite proposer, en consultant sur le site internet du CDG63 à « [Parcours professionnel / Promotion interne](#) » :

- les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives à PI *,
- le guide pratique de la promotion interne (PI),
- les conditions statutaires à remplir pour être proposé à la PI.

* Ne sont recevables que les dossiers de proposition instruits par des collectivités qui ont fixé par arrêté des LDG en cours de validité

Vérifier que les conditions relatives aux formations statutaires obligatoires seront remplies avant l'établissement de la liste d'aptitude, en consultant sur le site internet du CDG63 à « [Parcours professionnel / Promotion interne](#) »

ÉTAPE 2

Remplir le(s) dossier(s) de proposition au titre de la promotion interne (PI) 2025 téléchargeable le site internet du CDG63 à « [Parcours professionnel / Promotion interne](#) » en respectant les consignes suivantes :

- répondre aux questions et cocher les cases correspondantes,
- joindre impérativement toutes les pièces justificatives demandées,
- faire signer le(s) dossier(s) par l'autorité territoriale (et non par le directeur général des services) ainsi que par l'agent.

ÉTAPE 3

Renvoyer le(s) dossier(s) au Centre de Gestion (service gestion des carrières), exclusivement par courrier au plus tard le lundi 25 août 2025. Le cachet de la poste faisant foi pour le(s) dossier(s) transmis par courrier, jusqu'à 16 h 30 heures pour le(s) dossier(s) déposé(s) à l'accueil du CDG 63.
Aucun dossier transmis par courriel ne sera recevable.



IMPORTANT :

Les réponses exhaustives aux questions doivent être renseignées et tous les justificatifs joints au dossier obligatoirement dès le 1^{er} envoi. Ces conditions sont indispensables pour l'attribution des points correspondants.

SERVICE CARRIÈRES

7 rue Condorcet CS 70007 - 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1
04 73 28 59 80 carrieres@cdg63.fr cdg63.fr

Mai 2025

FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
47 pour le grade	Attaché	Attaché	Uniquement pour les membres du cadre d'emplois des secrétaires de mairie	A
18 pour le grade	Attaché	Attaché	Pour les fonctionnaires de catégorie B	
20 pour le C.E	Rédacteur	Rédacteur (1 ^{er} grade du C.E.)	Pour les fonctionnaires de catégorie C ayant réussi l'examen professionnel	B
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (2 ^e grade du C.E.)	Pour les adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	
		Rédacteur (Plan de requalification : voie dérogatoire jusqu'au 31/12/2027)	Pour les adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe ayant réussi l'examen professionnel	B
Sans quota	Rédacteur	Rédacteur (Formation/Promotion : voie pérenne)	Pour les adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe et exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants	B
		Rédacteur (Formation/Promotion : voie pérenne)	Pour des fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leurs cadres d'emplois et ayant réussi l'examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie	

FILIÈRE TECHNIQUE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
6 pour le grade	Ingénieur	Ingénieur	Pour les membres du cadre d'emploi des techniciens ayant réussi l'examen professionnel	A
			Pour les techniciens principaux de 1 ^{ère} classe	
10 pour le C.E.	Technicien	Technicien (1 ^{er} grade du C.E.)	Pour les membres du cadre d'emplois des agents de maîtrise et pour les adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe	B
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe (2 ^e grade du C.E.)	Pour les membres du cadre d'emplois des agents de maîtrise et pour les adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe ayant réussi l'examen professionnel	
122 pour le grade	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Pour les membres du cadre d'emplois des adjoints techniques ayant réussi l'examen professionnel	C
			Pour les membres du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles ayant réussi l'examen professionnel	
Sans quota	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Pour les agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe	C
			Pour les adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe	

Procédure

FILIÈRE CULTURELLE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
1 pour le grade	Conservateur du patrimoine	Conservateur du patrimoine	Pour les attachés de conservation du patrimoine	A
2 pour le grade	Conservateur des bibliothèques	Conservateur des bibliothèques	Pour les bibliothécaires	A
1 pour le grade	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	Pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	A
2 pour le grade	Bibliothécaire	Bibliothécaire	Pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	A
1 pour le grade	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	Pour les professeurs d'enseignement artistique de classe normale et hors classe ayant réussi l'examen professionnel	A
10 pour le grade	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Pour les assistants d'enseignement artistique principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe ayant réussi l'examen professionnel	A
4 pour le C.E.	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (1 ^{er} grade du C.E.)	Pour les adjoints du patrimoine principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	B
		Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (2 ^e grade du C.E.)	Pour les adjoints du patrimoine principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe ayant réussi l'examen professionnel	B

FILIÈRE ANIMATION				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
8 pour le C.E.	Animateur	Animateur (1er grade du C.E.)	Pour les adjoints d'animation principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	B
		Animateur principal de 2 ^{ème} classe (2e grade du C.E.)	Pour les adjoints d'animation principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe ayant réussi l'examen professionnel	B

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
0 pour le grade	Conseiller socio-éducatif	Conseiller socio-éducatif	Pour les assistants socio-éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants	A

FILIERE POLICE

Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
0 pour le grade	Directeur de police municipale	Directeur de police municipale	Pour les fonctionnaires, relevant du cadre d'emplois des directeurs de police municipale, titulaires du grade de chef de service de police municipale	A
2 pour le grade	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale	Pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale titulaires du grade de brigadier-chef-principal et de chef de police pour les membres du cadre d'emplois des agents de police municipale et les membres du cadre d'emplois des gardes champêtres ayant réussi l'examen professionnel	B

FILIERE SPORTIVE

Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
0 pour le grade	Conseiller des APS	Conseiller des APS	Pour les éducateurs des APS principaux de 1 ^{ère} classe	A
73 pour le C.E	Éducateur des APS	Éducateur des APS (1 ^{er} grade du C.E.)	Pour les opérateurs qualifiés et principaux des APS ayant réussi l'examen professionnel d'éducateur	B
		Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe (2 ^e grade du C.E.)	Pour les opérateurs qualifiés et principaux des APS ayant réussi l'examen professionnel d'éducateur principal de 2ème classe	B